



Monsieur Lloyd Longfield, député
Président
Comité permanent de la science et de la recherche
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

lloyd.longfield@parl.gc.ca

Cher collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureux de présenter au nom du gouvernement du Canada (le gouvernement) la réponse (la réponse) au huitième rapport du Comité permanent de la science et de la recherche (le Comité) intitulé *Programmes de bourses d'études supérieures et de bourses d'études postdoctorales du gouvernement du Canada* (le rapport), qui a été présenté à la Chambre le 12 décembre 2023.

Le gouvernement reconnaît l'importance d'investir dans les sciences et la recherche pour stimuler les découvertes et les percées novatrices qui génèrent des avantages sociaux, sanitaires et économiques pour le Canada et le monde. Pour demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale, il est essentiel que le gouvernement dispose des structures optimales pour non seulement stimuler les découvertes qui changent la vie, mais aussi pour être en mesure de tirer parti des meilleures données scientifiques disponibles pour appuyer les politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Le gouvernement reconnaît également le rôle essentiel que jouent les talents du Canada — y compris les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux — dans la production des connaissances, des découvertes et des innovations qui englobent notre entreprise de recherche. Le gouvernement reconnaît que les chercheurs canadiens font face à des défis financiers qui peuvent constituer un obstacle à la poursuite d'études supérieures et que ces pressions financières peuvent également avoir une incidence sur le bien-être des étudiants.

...2

Le gouvernement apprécie l'attention que porte le rapport à ces questions importantes concernant les niveaux de financement des bourses d'études et de bourses de recherche, l'accessibilité et la représentation. Nous reconnaissons l'importance de maintenir des niveaux de financement et d'investissements concurrentiels à l'échelle internationale en matière de recherche et de veiller à ce que les approches de financement fédérales correspondent aux besoins du milieu de la recherche, y compris les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux. En vue de maximiser les résultats des investissements actuels et futurs et de s'assurer que le soutien fédéral à l'entreprise de la recherche universitaire canadienne est coordonné et cohésif, il faut envisager des niveaux et des approches de financement de concert avec les efforts de modernisation du système de financement de la recherche afin d'assurer le succès des chercheurs aujourd'hui et dans l'avenir.

Le gouvernement exprime sa gratitude aux membres du Comité et à son personnel pour le travail qu'ils ont accompli dans le cadre de l'étude, de l'élaboration du rapport et de l'élaboration des recommandations. Le gouvernement tient également à exprimer sa gratitude aux nombreux témoins qui ont fourni des témoignages d'experts et aux organisations qui ont présenté des mémoires pour qu'ils donnent leur avis, ce qui a permis au Comité d'obtenir de précieux renseignements sur cette importante question. Ces renseignements continueront d'éclairer la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités d'investir dans l'écosystème des sciences et de la recherche et d'appuyer les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux partout au Canada.

La réponse au rapport et aux recommandations du Comité est le fruit d'une collaboration entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Santé Canada (SC), Affaires mondiales Canada (AMC), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Le gouvernement a étudié attentivement le rapport et les recommandations du Comité et il répond selon trois thèmes : (1) Accroître le soutien financier aux étudiants de cycles supérieurs et aux boursiers postdoctoraux; (2) Conception du programme de bourses d'études et de bourses de recherche; et (3) Assurer la représentation des étudiants.

Augmenter le soutien financier aux étudiants d'études supérieures et aux boursiers postdoctoraux (recommandations 1, 2)

Le gouvernement apprécie le rôle essentiel des étudiants de cycles supérieurs et des boursiers postdoctoraux — les futurs chercheurs du Canada — à la production des connaissances, des découvertes et des innovations qui

contribuent à bâtir un avenir solide pour le Canada et le monde. Les étudiants de cycles supérieurs jouent un rôle essentiel dans l'écosystème de la recherche, en apportant une contribution considérable aux publications scientifiques et en faisant progresser les connaissances tout en perfectionnant leurs compétences et leur base de connaissances. Tout au long de leurs études, les étudiants de cycles supérieurs apprennent à mener des recherches et à acquérir des compétences en communication, en pensée critique et créative, en enseignement et mentorat, et en collaboration. Ces collaborations offrent l'occasion de collaborer avec des partenaires de l'ensemble des disciplines et des secteurs de recherche, ainsi qu'à l'échelle internationale. Il est essentiel d'encourager et de maintenir les talents pour développer ces compétences en plus des habiletés en recherche scientifique, non seulement pour l'écosystème de recherche canadien, mais aussi pour tous les secteurs de notre société, y compris les secteurs public, privé et sans but lucratif.

Le gouvernement appuie l'entreprise de recherche de calibre mondial du Canada par l'entremise des trois organismes subventionnaires de recherche fédéraux — les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) — ainsi que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Ces organismes jouent un rôle essentiel dans le soutien de la recherche, de la formation et de l'infrastructure de recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. L'investissement fédéral annuel d'environ 4 milliards de dollars par l'entremise de ces organismes alimente le pipeline de découvertes novatrices et de talents hautement qualifiés qui sous-tendent et stimulent l'innovation. Ces investissements sont complétés par plusieurs autres mécanismes et initiatives de financement de la recherche appuyés par le gouvernement fédéral, y compris le soutien à un certain nombre d'organismes scientifiques tiers.

Les trois organismes subventionnaires fédéraux soutiennent le développement d'étudiants de cycles supérieurs et de boursiers postdoctoraux au moyen de deux mécanismes : le financement direct par l'entremise de bourses d'études et de bourses de recherche accordées à des stagiaires et à des boursiers, et le financement indirect par l'entremise d'allocations et de salaires versés aux stagiaires et aux boursiers grâce à des subventions de recherche accordées à des chercheurs et à des établissements individuels. Le gouvernement reconnaît que les bourses d'études et les bourses de recherche fédérales jouent un rôle essentiel dans l'avancement professionnel des meilleurs talents du Canada, en offrant à ceux qui détiennent des bourses une plus grande sécurité financière et une plus grande indépendance, ainsi qu'un plus grand contrôle sur leur orientation en matière de recherche. Le gouvernement examine attentivement le solde du financement des bourses d'études en ce qui concerne l'augmentation du nombre de bourses d'études, la valeur des bourses et la durée des bourses.

Afin d'appuyer un plus grand nombre d'étudiants de cycles supérieurs et de boursiers postdoctoraux, le gouvernement a versé, dans le cadre du budget de 2019, 114 millions de dollars sur cinq ans avec 26,5 millions de dollars par année par la suite, aux organismes subventionnaires pour créer 500 bourses pour étudiants à la maîtrise supplémentaires chaque année et 167 bourses pour étudiants au doctorat supplémentaires par l'entremise du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Le budget de 2019 a également prévu 37,4 millions de dollars sur cinq ans et 8,6 millions de dollars par année par la suite, aux organismes subventionnaires fédéraux pour étendre la couverture du congé parental de six mois à 12 mois pour les étudiants et les boursiers postdoctoraux qui reçoivent un financement d'organisme subventionnaire. L'investissement a aidé les jeunes chercheurs, en particulier les femmes, à mieux équilibrer les obligations professionnelles et les responsabilités familiales, comme la garde d'enfants.

Le gouvernement reconnaît qu'en dépit de cet investissement visant à augmenter le nombre de bourses fédérales, de nombreux étudiants continuent de faire face à des difficultés financières qui peuvent constituer un obstacle à l'obtention de leur diplôme. À cette fin, le gouvernement a investi dans d'autres initiatives pour appuyer les étudiants de niveau postsecondaire et rendre la vie plus abordable. Par exemple, le Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE) joue un rôle essentiel en veillant à ce que tous les Canadiens aient accès à des études postsecondaires abordables et accessibles. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le PCALE offre une aide financière dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants et le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Comme annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, le gouvernement a éliminé définitivement les intérêts sur tous les prêts étudiants canadiens et les prêts canadiens aux apprentis à compter du 1^{er} avril 2023, soutenant ainsi plus de 1,2 million de diplômés postsecondaires au Canada chaque année. Ensemble, ces investissements soutiennent l'engagement du Canada en faveur d'une éducation de qualité inclusive et équitable et de possibilités d'apprentissage continu pour tous les Canadiens. Le gouvernement reconnaît également l'importance de veiller à ce que les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux aient accès à des possibilités d'apprentissage par l'expérience et à un soutien à l'intégration professionnelle.

Mitacs, une société nationale sans but lucratif vouée à la promotion de la recherche et de l'innovation de haute qualité au Canada, a été un partenaire important pour contribuer à forger la collaboration par l'entremise de ses programmes de stages entre l'écosystème des établissements d'enseignement postsecondaire et postdoctoral dans tous les secteurs de l'économie. Les programmes d'apprentissage intégré au travail de Mitacs sont axés sur les

stages en recherche appliquée et développement, la stratégie d'affaires et les partenariats entrepreneuriaux, ainsi que sur les efforts de commercialisation visant à commercialiser les découvertes. La série de stages internationaux de programmes de Mitacs a également été une ressource importante pour faciliter la mobilité des étudiants entrants et sortants, aider à appuyer les objectifs du gouvernement d'attirer et de maintenir en poste divers talents de haute qualité, favoriser les liens internationaux en matière de recherche-développement, renforcer la capacité du Canada à soutenir l'activité économique mondiale et positionner le Canada en tant que partenaire mondial de choix. Le financement gouvernemental accordé à Mitacs au cours des dix dernières années a permis d'appuyer près de 100 000 possibilités d'apprentissage intégré au travail, soit en moyenne plus de 11 000 placements chaque année au cours des cinq dernières années seulement. Grâce à ses différents volets de programme, Mitacs a soutenu un total de 21 431 stages d'AIT en 2022-2023 grâce à un financement fédéral, accueillant 9 800 étudiants dans les secteurs à but lucratif et sans but lucratif.

À l'avenir, le gouvernement du Canada demeure déterminé à appuyer un système fédéral solide qui favorise de nouvelles idées, percées et avancées, et qui vise à renforcer la position du Canada en tant que centre mondial d'excellence en recherche et de soutien à la carrière qui attirera et maintiendra en poste les talents pour les années à venir. Le talent du Canada est une force clé et le gouvernement est déterminé à assurer un soutien continu aux étudiants et aux boursiers, afin de donner du pouvoir aux grands esprits de demain. Afin de renforcer la position de leadership du Canada, notre système de soutien à la recherche doit répondre aux besoins de la formation actuelle en recherche et en recherche avancée, qui est de plus en plus complexe, collaborative, multidisciplinaire et interdisciplinaire, et internationale. À cette fin, le gouvernement reconnaît l'importance de continuer à évaluer l'écosystème des sciences et de la recherche du Canada et à y investir, y compris les mesures qui appuient nos talents. Le gouvernement accueille favorablement le rapport du Comité consultatif du gouvernement fédéral sur le soutien à recherche et examine attentivement les constatations et les recommandations, et en tient compte au fur et à mesure qu'il fait progresser ses efforts pour appuyer l'écosystème de recherche et les meilleurs talents du Canada.

Conception du programme de bourses d'études et de bourses de recherche (recommandations 3, 4, 5)

Accès équitable pour les groupes sous-représentés

Le gouvernement reconnaît qu'une entreprise de recherche canadienne plus équitable, diversifiée et inclusive est essentielle à la création d'une recherche novatrice et fructueuse. Le fait d'assurer la diversité des perspectives culturelles,

sociales et régionales contribue à améliorer l'impact scientifique de la recherche, car des équipes très diversifiées surpassent l'innovation, la pensée critique et créative, la productivité et le rendement global. Les organismes subventionnaires fédéraux s'engagent à veiller à ce que leur évaluation de l'excellence tienne compte de la diversité complète des chercheurs et des établissements de recherche du Canada.

Afin d'offrir une série équitable, accessible et efficace de bourses d'études et de bourses de recherche qui aident à soutenir et à préparer une population diversifiée d'étudiants et de boursiers postdoctoraux à faire carrière dans la recherche dans tous les secteurs de la société, le gouvernement, par l'entremise du Comité de la coordination de la recherche au Canada (CCRC), élabore une stratégie de formation à trois organismes. La Stratégie vise à être axée sur les stagiaires, fondée sur des données probantes et transparente, tout en communiquant une vision commune entre les trois organismes et en soutenant les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. De plus, sous la direction du CCRC, les organismes subventionnaires fédéraux ont lancé un plan d'action exhaustif pour l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) des trois organismes comportant des mesures visant à accroître l'accès équitable et inclusif au financement des organismes subventionnaires. Dans le cadre de ce plan d'action, les organismes subventionnaires s'engagent à veiller à ce que toutes les politiques, tous les plans, tous les programmes et tous les processus liés à l'attribution du soutien des organismes subventionnaires soient équitables et inclusifs, et à atténuer les préjugés à l'égard des groupes sous-représentés, y compris les processus de sélection.

La collecte de données d'auto-identification est un élément central de l'engagement des organismes pour l'EDI. Dans le cadre du Plan d'action pour l'EDI, les organismes demandent aux demandeurs de financement et aux participants au processus d'examen de fournir des renseignements sur divers facteurs identitaires, y compris le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité autochtone, l'identité de la minorité visible et l'incapacité. Ces données facilitent la surveillance des progrès réalisés en ce qui concerne l'augmentation de l'EDI dans les programmes des organismes, la reconnaissance et l'élimination des obstacles, et la conception de nouvelles mesures pour atteindre une plus grande EDI dans l'entreprise de recherche.

Le CRSNG vise à ce que la proportion de demandes présélectionnées et de demandes financées provenant de demandeurs qui s'identifient comme membres de groupes sous-représentés soit au moins similaire à la proportion de demandes reçues de ces groupes. Ce rééquilibrage des proportions n'est utilisé que pour des demandes méritoires. Les groupes sous-représentés peuvent

comprendre les femmes et les minorités sexuelles, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles ou de groupes racisés et les membres des communautés 2SLGBTQIA+.

Le CRSH continue de surveiller le rendement de ses programmes de financement en matière d'équité. En 2021, le CRSH a créé le Comité consultatif sur la lutte contre le racisme à l'endroit des personnes noires dans les programmes de recherche et de formation en recherche afin de conseiller l'organisme sur les façons de briser les obstacles, d'assurer un accès équitable aux chercheurs noirs, d'amplifier leurs voix et d'accroître leur visibilité dans les programmes de recherche et de formation en recherche du CRSH. À la suite du rapport du Comité en février 2023, le CRSH s'est engagé à élaborer un plan d'action fondé sur les constatations et les recommandations. De plus, en décembre 2022, le premier Plan d'accessibilité du CRSH a été publié. Ce plan vise à cerner et à éliminer les obstacles qui entravent la participation des personnes handicapées à l'écosystème de recherche, y compris l'accès aux possibilités de financement de la formation en recherche du CRSH.

Les IRSC entreprennent des mesures supplémentaires pour améliorer l'EDI dans leur système de financement. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le lancement d'un questionnaire élargi d'auto-identification des trois organismes afin de recueillir de l'information auprès des demandeurs et des membres du comité d'examen par les pairs sur d'autres dimensions de l'identité, et de collaborer avec les collectivités et les partenaires à l'élaboration conjointe d'un plan d'action contre le racisme et d'un plan d'action sur l'accessibilité et l'amélioration systémique pour aider les chercheurs sous-représentés à entrer et à prospérer dans l'écosystème de la recherche en santé.

En plus du Plan d'action de l'EDI des trois organismes, alors que le Canada poursuit son travail de promotion de l'EDI afin de tirer parti de la gamme complète de talents du pays, il est essentiel de créer de nouveaux modèles pour la recherche et la formation en recherche autochtones éclairées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les organismes subventionnaires fédéraux reconnaissent que les Premières Nations, les Inuits et les Métis détiennent des droits en tant que premiers peuples du Canada, et les initiatives visant à appuyer la recherche et la formation en recherche autochtones devraient être élaborées au moyen d'approches fondées sur des distinctions. Le CCRC et les organismes subventionnaires se sont associés avec les peuples autochtones pour élaborer le plan stratégique intitulé Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada de 2019 à 2022. Le plan jette les bases d'un programme national de recherche en partenariat avec les peuples autochtones pour faire progresser la réconciliation, en réponse à l'appel à l'action 65 de la Commission de vérité et

réconciliation. De plus, en 2022, les organismes subventionnaires ont mis sur pied un Cercle de leadership autochtone en recherche pour les conseiller sur la mise en œuvre du plan stratégique et fournir des conseils sur la façon d'améliorer le soutien à la recherche et à la formation autochtones.

De plus, les IRSC travaillent main dans la main avec les partenaires des collectivités autochtones afin de bâtir un avenir plus sain pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces efforts ont permis d'accomplir d'importants progrès en éliminant les obstacles à l'accès aux fonds des organismes, tout en aidant à accroître la capacité de recherche en santé autochtone dans les collectivités de toutes tailles, partout au pays. Par exemple, en 2020, à la suite de consultations avec les partenaires, les IRSC ont élargi leurs critères d'admissibilité au financement pour inclure les organisations non gouvernementales autochtones ayant un mandat de recherche ou d'application des connaissances. De plus, dans le cadre de l'initiative d'Environnement réseau pour la recherche sur la santé des Autochtones (ERRSA), qui représente un investissement de plus de 100 millions de dollars sur 16 ans, les IRSC ont financé l'établissement d'un réseau de centres partout au Canada qui sont axés sur le développement des capacités, la recherche et la mobilisation des connaissances attribuables aux communautés autochtones et ancrées dans celles-ci.

Grâce à ces mesures et à d'autres, les organismes subventionnaires prennent des mesures concrètes pour éliminer les obstacles systémiques qui limitent la pleine participation de toutes les personnes talentueuses et travaillent à créer une culture où l'intégration des considérations de l'EDI dans tous les aspects de la recherche est une deuxième nature.

Conformément aux engagements susmentionnés de faire progresser l'EDI et d'assurer un examen et une attribution équitables de toutes les demandes de financement, le gouvernement s'est également engagé à offrir des possibilités de bourses d'étude ciblées pour appuyer les groupes sous-représentés.

Depuis 2019-2020, Indspire a reçu 70,1 millions de dollars dans le cadre du Programme de soutien à l'apprentissage des étudiants pour offrir des bourses d'études et d'autres soutiens qui aident les étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis à accéder aux études postsecondaires et à réussir. Ce financement a permis à Indspire d'accompagner plusieurs milliers d'étudiants chaque année, dont plus de 7 500 étudiants en 2022-2023.

De plus, en septembre 2022, le CRSH et le CRSNG ont lancé l'Initiative pilote de bourses et de suppléments pour les chercheurs autochtones afin de fournir un soutien financier aux étudiants autochtones à la maîtrise dans les programmes de sciences sociales, de sciences humaines, de sciences naturelles et de génie.

Grâce à ce financement, les étudiants autochtones recevront une bourse de 17 500 dollars ainsi qu'un supplément de 5 000 dollars dans le cadre du programme actuel de Bourses d'études supérieures du Canada. Au niveau du doctorat, les établissements d'enseignement peuvent également recommander des candidatures d'étudiants chercheurs autochtones auto-identifiés au concours de bourses de doctorat au-delà du quota de candidatures de l'établissement. Ces bourses supplémentaires accordées à des étudiants autochtones prometteurs aident à éliminer les obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur. Afin d'aider à accroître les possibilités pour les chercheurs étudiants noirs au Canada, le gouvernement, dans le cadre du budget de 2022, a versé 40,9 millions de dollars sur cinq ans et 9,7 millions de dollars en cours aux organismes subventionnaires pour appuyer des bourses d'études et des bourses de recherche ciblées. Ce financement permettra d'accroître la diversité du milieu de la recherche au Canada et contribuera à remédier au sous-financement disproportionné des chercheurs noirs à toutes les étapes de leur carrière et mènera à de meilleures sciences et à de nouvelles découvertes.

Une communauté de recherche diversifiée, inclusive et équitable mène à la recherche novatrice et percutante nécessaire pour faire progresser les connaissances et la compréhension, et pour répondre aux défis locaux, nationaux et mondiaux. Le gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer l'EDI dans le milieu de la recherche et la société canadienne.

Appuyer une distribution équitable à l'échelle régionale

Le gouvernement reconnaît également l'importance de diverses perspectives régionales. Bien qu'une majorité d'étudiants de cycles supérieurs soient inscrits dans des universités des centres-villes, les établissements régionaux demeurent un élément essentiel de l'entreprise de recherche. Les établissements d'enseignement postsecondaire situés à l'extérieur des grands centres urbains, qui sont principalement des petits et moyens établissements, jouent un rôle important dans leurs collectivités. Ces établissements ont souvent des liens étroits avec la région — effectuer des recherches pertinentes aux besoins de la collectivité, rendre les études postsecondaires plus accessibles aux étudiants locaux et conserver les talents dans l'économie locale au moment de l'obtention de leur diplôme.

En ce qui concerne les bourses d'études et les bourses de recherche, le système de quotas des organismes subventionnaires est conçu pour garantir que les talents prometteurs des petits établissements ne sont pas désavantagés. Comme il est indiqué dans le rapport du Comité, les bourses d'études sont accordées par l'intermédiaire des établissements où les étudiants sont inscrits. Les données financières servent à déterminer le nombre de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise attribuées pour chaque

établissement admissible par organisme. Chaque établissement reçoit au moins une allocation. De même, dans le cas des bourses de doctorat, y compris les bourses d'études supérieures du Canada Vanier, les établissements reçoivent un quota sur le nombre de bourses qu'ils peuvent soumettre aux organismes subventionnaires. Le quota minimum de trois demandes permet de s'assurer que les étudiants des petits établissements conservent l'accès aux bourses d'études. L'utilisation de données financière, y compris le financement précédent d'un établissement sous forme de bourses et de subventions, sert de référence pour l'intensité de la recherche d'un établissement et, par conséquent, pour la capacité des étudiants à accueillir des étudiants de cycles supérieurs et des boursiers postdoctoraux, tandis que les quotas minimaux établis permettent de s'assurer que les petits établissements ne sont pas désavantagés par les seuls résultats de la recherche.

Les organismes subventionnaires fournissent un soutien pour renforcer la capacité de recherche des petits et moyens établissements afin qu'ils puissent mener des recherches et de la formation de haute qualité. Le Fonds de soutien à la recherche des trois organismes, qui aide à assumer les coûts institutionnels du maintien d'un environnement de recherche de calibre mondial, utilise une formule de financement progressif qui accorde des taux de financement plus élevés aux établissements qui reçoivent le moins d'argent des organismes subventionnaires fédéraux, afin d'aider les petits établissements à renforcer leur capacité. De plus, le Fonds des leaders de John-R.-Evan de la FCI veille à ce que les petits établissements au Canada aient une chance juste et équitable de recevoir du soutien pour l'infrastructure de recherche, en leur permettant d'accéder à un financement supplémentaire dédié par l'entremise du Fonds des petits établissements, ce qui leur offre une plus grande souplesse pour répondre au potentiel de croissance.

Les bailleurs de fonds fédéraux de la recherche ont également mis en place diverses mesures pour mieux appuyer la recherche dans les petits et moyens établissements, y compris ceux situés à l'extérieur des grandes villes, tout en maintenant un engagement envers le mérite :

- Le Programme de Subventions à la découverte axées sur le développement du CRSNG a octroyé 5,9 millions de dollars depuis 2017 pour promouvoir et maintenir une base diversifiée de recherche de haute qualité et offrir un environnement stimulant pour la formation en recherche dans les petites universités du Canada.
- Le programme de Subventions Savoir du CRSH offre deux volets en fonction de la taille des bourses, les subventions à plus petite échelle permettant en principe aux chercheurs de plus petits établissements de livrer concurrence avec succès et de renforcer la capacité de recherche au sein de l'établissement.

- Les Subventions institutionnelles du CRSH (SIC) offrent des subventions globales annuelles pour aider les établissements à financer, par l'entremise de leurs propres processus d'examen du mérite, des activités de recherche à petite échelle et des activités de recherche connexes. Les SIC sont fondées sur un calcul progressif pondéré en fonction des petits établissements, et les petits établissements peuvent également avoir droit à un supplément supplémentaire pouvant atteindre 500 000 dollars par année.
- Dans le cadre de la Stratégie de recherche axée sur le patient (SRAP) du Canada, les IRSC ont établi des partenariats avec chaque province, ainsi qu'avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, afin de créer des unités de soutien de la SRAP. Ces centres régionaux offrent l'accès aux données sur la santé, appliquent les connaissances générées par la recherche pour améliorer les pratiques de soins de santé, offrent une formation sur la conduite et l'utilisation de la recherche axée sur les patients et mobilisent les patients en tant que partenaires actifs tout au long du processus de recherche. Les IRSC continuent de travailler avec leurs partenaires pour lancer une unité de soutien de la SRAP au Nunavut.
- Depuis 2000, le programme tripartite du CRC a inclus une allocation spéciale de chaires pour appuyer la recherche dans les petites universités régionales. À l'heure actuelle, 137 chaires sont attribuées aux établissements qui ont reçu un pour cent ou moins du financement total des organismes (au cours des trois années précédant l'année de l'allocation).

À l'avenir, le gouvernement continuera d'appuyer diverses perspectives régionales et la capacité des petits et moyens établissements.

Élargir l'admissibilité aux étudiants étrangers

La création d'un bassin de talents exige non seulement de former les meilleurs esprits au Canada, mais aussi d'attirer ceux du monde entier. Les investissements importants du gouvernement dans les sciences et la recherche au cours des budgets successifs ont contribué à créer un environnement de recherche solide, qui a donné lieu à une reconnaissance mondiale de notre capacité de recherche de calibre mondial et a réussi à attirer les meilleurs talents à l'échelle internationale. Comme l'indique le rapport du Comité, par l'entremise des organismes subventionnaires, le gouvernement offre des possibilités de financement remarquables pour appuyer l'attraction de talents de premier plan, y compris la Bourse d'études supérieures du Canada Vanier pour les étudiants au doctorat canadiens et internationaux et la Bourse postdoctorale Banting pour

les postdoctorats canadiens et internationaux. La Bourse de recherche des IRSC est également ouverte aux candidats internationaux, ce qui augmente les possibilités d'étudier dans les établissements canadiens. De plus, les étudiants étrangers peuvent recevoir un soutien financier sous forme de financement indirect par le biais de subventions.

Les étudiants étrangers qui choisissent d'étudier au Canada exposent leurs étudiants à de nouvelles idées et méthodologies, stimulent la recherche et l'innovation et contribuent à nos compétences interculturelles. Certains de ces étudiants demeurent au Canada après avoir obtenu leur diplôme et deviennent éventuellement résidents permanents, contribuant ainsi au marché du travail du Canada et devenant des membres valorisés de nos collectivités, tandis que d'autres retournent chez eux et agissent comme ambassadeurs de l'expérience canadienne. Reconnaisant l'importance d'appuyer l'échange d'étudiants, le gouvernement administre toute une gamme de programmes de bourses d'études à court terme, comme le programme des futurs leaders dans les Amériques, les bourses d'études au Canada et les Bourses et programmes d'échanges éducationnels pour le développement Canada-Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ces programmes, qui sont gérés par Affaires mondiales Canada et sont ouverts aux étudiants internationaux aux niveaux des cycles supérieurs et des études de premier cycle, améliorent la mobilité et les possibilités pour les étudiants internationaux tout en favorisant la collaboration et les partenariats institutionnels.

Grâce à la mobilité et à la collaboration internationale en matière de recherche, les chercheurs, y compris les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux, renforcent et développent de nouvelles compétences et créent des liens qui soutiennent les emplois de l'avenir dans notre économie mondiale de plus en plus interconnectée. À l'avenir, le gouvernement continuera de tirer parti de la position du Canada au sein de la communauté internationale de la recherche et de favoriser des collaborations mondiales pour relever les défis actuels et émergents auxquels font face les Canadiens.

Assurer la représentation des étudiants (recommandation 6)

Le gouvernement apprécie les opinions et les commentaires des étudiants et des boursiers postdoctoraux afin d'orienter l'élaboration et l'évolution des programmes et des politiques de recherche. Le gouvernement convient qu'il est essentiel de mobiliser les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux pour comprendre leurs points de vue et améliorer l'entreprise de recherche.

Au Canada, les nominations à des organismes publics fédéraux comme les organismes subventionnaires sont faites par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le gouverneur général, agissant sur l'avis du Conseil privé du Roi pour le Canada, représenté par le Cabinet. Les nominations sont recommandées au Cabinet par les ministres fédéraux.

Chacun des trois organismes subventionnaires est régi par un conseil d'administration composé de 18 à 19 membres. Les membres des conseils d'administration sont nommés par le gouverneur en conseil et proviennent des secteurs universitaire, public et privé. Les rôles des conseils d'administration comprennent la prestation de conseils aux présidents des organismes sur la stratégie, la gestion des risques, la gestion du rendement, l'affectation générale des ressources et les relations avec les intervenants, afin de s'assurer que les priorités et les programmes des organismes appuient la recherche de haute qualité, la formation et la mobilisation des connaissances. Par le passé, les membres du Conseil comptaient des vice-présidents, des universitaires et des doyens d'études de cycles supérieurs des universités de partout au Canada qui ont apporté leurs connaissances spécialisées sur les questions étudiantes aux discussions du Conseil. Les lois habilitantes des trois organismes n'empêchent pas le gouverneur en conseil de nommer des étudiants de cycles supérieurs ou des boursiers postdoctoraux aux conseils. Par exemple, en 2019, un boursier postdoctoral a été nommé au conseil d'administration des IRSC.

À l'extérieur des conseils d'administration, il existe également d'autres mécanismes permettant aux membres du milieu de la recherche de fournir des conseils officiels aux organismes. Les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux ont la possibilité de formuler des commentaires qui éclairent les délibérations de chaque conseil. Par exemple, le CRSH compte un sous-comité du Conseil, le Comité des programmes, au sein duquel les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux peuvent se présenter comme membres. Le CRSNG compte depuis longtemps des étudiants et des boursiers au sein de son Comité permanent de la recherche axée sur la découverte, tandis que les IRSC ont nommé des étudiants aux Conseils consultatifs des instituts qui conseillent chacun de ses treize instituts virtuels sur des questions et des initiatives propres aux instituts.

Les organismes subventionnaires ont pris d'autres mesures pour assurer la participation des étudiants et des boursiers. Par exemple, l'Institut du développement et de la santé des enfants et des adolescents des IRSC a lancé un conseil consultatif pour les jeunes afin d'amener les jeunes à s'exprimer directement sur l'élaboration des priorités, les politiques et les enjeux qui touchent les collectivités canadiennes d'un océan à l'autre. En outre, les organismes entretiennent un dialogue constant avec divers groupes et associations d'étudiants. Des visites régionales de trois organismes ont lieu

chaque automne avec des agents de liaison pour les bourses d'études, et les doyens des études supérieures sont également invités à y participer. Le CRSH et le CRSNG entretiennent également un dialogue régulier avec l'Association canadienne pour les études supérieures (ACES) et l'Association canadienne des stagiaires postdoctoraux (ACSP).

Plus récemment, les étudiants de cycles supérieurs ont participé à l'évaluation des programmes de talents par trois organismes à plusieurs niveaux et étapes. Deux organisations nationales d'étudiants de cycles supérieurs ont été consultées au cours de la phase de conception et leurs conseils ont aidé à établir les domaines prioritaires et les questions. Tout au long de l'évaluation, 3 étudiants des cycles supérieurs ont été membres de l'équipe d'évaluation. Ces étudiants ont été actifs à toutes les étapes, y compris la rédaction des constatations et des conclusions. De plus, 35 étudiants de cycles supérieurs ont participé à des études de cas approfondies, tandis que plus de 75 étudiants de cycles supérieurs ont fourni des commentaires sur la conception d'un sondage auprès des étudiants, qui a mobilisé plus de 17 000 étudiants qui ont fourni des commentaires.

Les étudiants de cycles supérieurs ont également été l'un des principaux objectifs des activités de mobilisation entreprises par le Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche à l'automne 2022. Le travail du Comité consultatif comprenait une séance spécifique sur les talents, qui comprenait des consultations avec l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAÉ), l'Union étudiante du Québec et des représentants de Soutenez notre science. L'ACAÉ et l'Union étudiante du Québec ont également présenté des mémoires au Comité. De plus, 57 étudiants ont fourni des commentaires au moyen d'un questionnaire en ligne lancé par le Comité consultatif pour mobiliser plus largement les Canadiens.

À l'avenir, le gouvernement demeure déterminé à collaborer avec les étudiants des cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux afin de s'assurer que l'entreprise de recherche du Canada est harmonisée aux besoins de la communauté de recherche. Les points de vue partagés par les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux partout au Canada seront pris en considération au fur et à mesure que le gouvernement continuera de faire progresser ses efforts pour appuyer l'écosystème de la recherche.

Conclusion

Les chercheurs talentueux et déterminés du Canada stimulent la création de nouvelles connaissances qui améliorent notre bien-être ainsi que notre compétitivité et notre prospérité économiques. En outre, leurs recherches et innovations sont cruciales pour nous aider à relever les défis environnementaux,

sociaux et sanitaires auxquels notre pays et le monde sont confrontés, comme le changement climatique, la sécurité alimentaire et la préparation aux pandémies. Bref, la recherche et l'innovation sont essentielles au maintien et à l'amélioration de tous les aspects de notre vie.

Nos étudiants de cycles supérieurs et nos boursiers postdoctoraux sont les nouveaux chefs de file du Canada en matière de recherche et jouent un rôle essentiel dans l'entreprise de recherche, produisant des connaissances et des découvertes tout au long de leurs études qui contribuent à stimuler l'innovation au Canada. Le gouvernement du Canada demeure déterminé à appuyer un solide système de recherche fédéral qui encourage nos meilleurs talents et favorise de nouvelles idées, percées et avancées. À cette fin, le gouvernement reconnaît l'importance d'une évaluation et d'un investissement continu dans l'écosystème des sciences et de la recherche du Canada afin d'assurer le succès des chercheurs maintenant et à l'avenir. Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que le Canada demeure à l'avant-garde de la concurrence mondiale pour attirer les meilleurs talents.

Le gouvernement réitère ses remerciements aux membres du Comité pour leur dévouement à entreprendre cet examen et pour leur engagement envers la communauté scientifique et de la recherche du Canada. Le gouvernement se réjouit à l'idée de collaborer avec le Comité, la communauté de la recherche, les étudiants de cycles supérieurs et les boursiers postdoctoraux, ainsi qu'avec tous les Canadiens sur les moyens de tirer parti des sciences et de la recherche pour favoriser une économie et une société prospères et inclusives. Nos efforts coordonnés aujourd'hui constitueront un facteur essentiel dans le renforcement du pipeline des nouvelles technologies et des talents de demain.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député